

30 août 2005

05.149

Projet de résolution interpartis (socialistes, Verts, radicaux et libéraux-PPN) à l'adresse des citoyennes et citoyens neuchâtelois**Soutien à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'Union européenne et révision des mesures d'accompagnement**

Suite au rejet par le peuple et les cantons de l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE) en 1992, la Suisse a opté dans ses relations avec l'Union européenne (UE) pour la voie bilatérale. Un premier paquet d'accords a été accepté par le peuple suisse en mai 2000. En vigueur depuis le 1^{er} juin 2002, ces accords ont leur importance dans leurs domaines respectifs: obstacles techniques au commerce, recherche, agriculture, transports aériens et terrestres, marchés publics et libre circulation des personnes. Ces accords sont importants pour l'économie suisse, car ils garantissent un accès privilégié chez notre principal partenaire économique: l'Union européenne.

Avec l'élargissement de l'UE aux dix nouveaux Etats membres, les accords bilatéraux sont désormais valables dans les vingt-cinq Etats membres de l'UE. Seul l'accord sur la libre circulation des personnes a été renégocié. La Suisse a convenu des délais transitoires plus longs et des restrictions plus rigoureuses en matière d'immigration en provenance des dix nouveaux Etats membres. En parallèle, avec l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes, les mesures d'accompagnement seront renforcées, améliorant ainsi la protection des travailleurs en Suisse.

Des mesures très strictes ont été prises pour éviter le dumping salarial. Dès 2001, les autorités cantonales ont mis en place une commission tripartite (Etat, syndicat et patronat) et un office de surveillance du marché du travail qui ont pour mission de surveiller le marché du travail et de dénoncer les abus constatés.

Un vote négatif le 25 septembre 2005 remettrait en question tous les accords conclus avec l'UE et plongerait le pays dans une situation politique et économique difficile.

Un vote positif donnera un coup de fouet à notre économie, et permettra l'ouverture des marchés et facilitera de nouveaux partenariats transfrontaliers.

Pour toutes ces raisons, et compte tenu du fait qu'en mai 2000 le corps électoral neuchâtelois a exprimé un soutien fort avec plus de 80% de oui pour les accords bilatéraux, le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel invite les citoyennes et citoyens neuchâtelois à voter oui le 25 septembre 2005.

Signataires: M. Guillaume-Gentil-Henry, L. Debrot, J.-B. Wälti et Ph. Bauer.